

# Appel à débat du 27 octobre 2020

Ce document est encore à l'état de brouillon en vue de constituer les bases du prochain débat de l'AG SCANI

## Historique et situation actuelle

SCANI est une coopérative née début 2016 suite à 3 ans de fonctionnement du réseau au sein de l'association PCLight. Lors de la rédaction des statuts, plusieurs choix relativement contraignants ont été fait, notamment :

- L'obligation d'une présidence tournante annuelle de la coopérative pour éviter l'effet "habitude" d'une même personne avec la casquette de président ;
- L'obligation d'un quorum de 50% des membres pour la validité des votes afin de s'assurer que les décisions soient prises démocratiquement et avec des périodes de vote d'une semaine laissant en principe le temps à chacun de voter en ligne.

A cette époque, la structure comptait un peu plus d'une centaine de membres ce qui rendait d'éventuelles relances et accompagnement pour voter relativement simple. En 2020, nous sommes près de 800 membres et on peine à obtenir 150 votants.

## La problématique

Après 5 années d'exercice, il semble qu'on commence à s'habituer au fait qu'on vote systématiquement deux fois, à tel point qu'il a été question, début octobre 2020, d'automatiser le processus de relance de vote au bout d'une semaine pour ne plus avoir à passer du temps bénévole à relancer le vote. Se pose donc la question de savoir si ce fonctionnement qui pénalise ceux qui ont pris la (bonne) habitude de voter en les obligeant à revoter est le bon.

Une solution simple serait de supprimer purement et simplement le quorum de nos statuts, mais ce n'est pas satisfaisant dans le sens où il semble tout de même nécessaire qu'un nombre minimal de membres s'expriment sur les questions posées à l'assemblée générale. Même si, en y regardant de près, les résultats de nos votes confinent très souvent à ceux d'une république bananière, ce n'est pas une raison pour faire totalement une croix sur nos principes d'origine.

Il convient également de souligner qu'une tendance forte à la prise de décisions "entre geeks" (ou en tout cas personnes techniquement et opérationnellement éclairées) serait dommageable à la bonne marche à long terme de la coopérative. Lorsqu'on a la tête dans le guidon, on ne prends pas nécessairement toujours les bonnes décisions !

## Les propositions

Les actifs se sont livrés, le 13 octobre 2020, à un exercice de tempête intellectuelle (pour ne pas utiliser d'anglicisme). L'ensemble des idées sont retranscrites ici. Vous remarquerez assez vite que certaines n'ont pour seul mérite que d'exister et qu'elles sont totalement improbables dans le cadre de SCANI, voir totalement antinomiques avec nos engagements éthiques, mais il nous a semblé important que tout soit sur la table pour initier le débat.

- Supprimer purement et simplement la notion de quorum de nos statuts
- Considérer que voter deux fois ne pose pas de problème et ne rien changer
- Mettre en pratique la pénalisation des non-votants (pour mémoire, les statuts prévoient que le fait de ne pas participer aux votes est un motif d'exclusion et donc d'arrêt de la connexion. Sans aller jusque là, la pénalisation pourrait se pratiquer au niveau des finances, du débit, de l'accès à internet, ...)
- Mettre en pratique un avantage pour les votants (l'inverse, donc, consistant à procurer des avantages, financiers, techniques ou autre, à ceux qui participent aux votes)
- Développer des "brigades de vote" chargés de relancer les non-votants pendant les périodes de vote (De nombreux membres affirment vouloir aider mais regrettent de n'avoir aucune compétences technique ... ce type d'activité ne demanderait à priori qu'un téléphone et un peu de temps)
- Réduire fortement le quorum (de 50 à 20 voir 10%)
- Allonger la période de vote (possiblement sans date buttoir, le vote restant "en cours" tant que le quorum n'est pas atteint)
- Envoyer des emails personnalisés individuellement pour simplifier le processus de vote (sans demander d'identifiant et de mot de passe, par exemple)
- Permettre aux membres d'activer une sorte d'option de vote par défaut (si la personne ne se manifeste pas pendant la période de vote, on considère qu'elle est d'accord avec les propositions)
- Créer deux catégories de membres, l'une votante et l'autre non et ne prendre en compte le quorum que sur la catégorie "membres votants". L'appartenance à l'une ou l'autre pourrait être libre et au choix de chacun
- Organiser de façon régulière des rappels quant à la coopération et au fonctionnement des votes chez SCANI, possiblement au moyen de courriers postés ou distribués en boîte aux lettres localement par des volontaires

## Et maintenant ?

On laisse reposer les idées et on trouve une formulation adaptée pour lancer le débat d'assemblée générale le 27 octobre prochain !

---

Révision #3

Créé 14 octobre 2020 07:40:59 par Bruno Spiquel

Mis à jour 15 décembre 2021 10:24:15 par Bruno Spiquel